



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Rouen, le **29 MARS 2024**

**Bureau de l'utilité publique et  
de l'environnement**

Affaire suivie par Mme Carole AUQUIER  
[carole.auquier@seine-maritime.gouv.fr](mailto:carole.auquier@seine-maritime.gouv.fr)

02 32 76 53 83

Dossier n° 0057600267 - AENV

Le préfet  
de la région Normandie  
préfet de la Seine-Maritime

à  
Monsieur le maire  
de Bréauté

**Objet :** Installations Classées pour la protection de l'environnement  
Prorogation de délai d'instruction - demande d'autorisation environnementale  
SCEA du Hertelay

**PJ :** copie de l'arrêté préfectoral, extrait et certificat d'affichage.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie de l'arrêté de prorogation du délai d'instruction de la demande d'autorisation environnementale déposée par la société civile d'exploitation agricole (SCEA) du Hertelay en vue d'étendre son élevage porcin au sein de votre commune et intégrant la mise à jour du plan d'épandage des effluents d'élevage.

Conformément à la réglementation, il vous revient d'assurer l'affichage d'un extrait pendant une durée minimum d'un mois et de mettre cet arrêté à la disposition de toute personne intéressée.

A l'issue de la période d'affichage, je vous remercie de bien vouloir me retourner le certificat ci-joint dûment complété.

Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par délégation,  
la cheffe de bureau,

Émilie GITZHOFER